

REFERENCE: CLCS.01.2001.LOS/CAN

Le 26 février 2002

**Convention des Nations Unies sur le droit de la mer  
conclue à Montego Bay (Jamaïque)  
le 10 décembre 1982**

Canada : Notification concernant le texte soumis par la Fédération  
de Russie à la Commission des limites du plateau continental

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies communique ce  
qui suit :

Le 24 janvier 2002, le Secrétaire général a reçu du Gouvernement canadien une  
note verbale datée du 18 janvier 2002, concernant le texte soumis à la Commission  
des limites du plateau continental par la Fédération de Russie le 20 décembre 2001  
conformément à l'article 76, paragraphe 8 de la Convention

\*\*\*

..... Le texte de cette note verbale est joint pour information.

## **Mission permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Note No 0145

La Mission permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et a l'honneur de se référer à la Notification plateau continental CLCS.01.2001.LOS concernant la demande présentée formellement le 20 décembre 2001 par la Fédération de Russie à la Commission des limites du plateau continental par l'intermédiaire du Secrétaire général.

La Mission permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies tient en outre à informer le Secrétaire général que le Canada n'est pas en mesure de déterminer s'il souscrit à la demande de la Fédération de Russie concernant le plateau continental arctique en l'absence de complément d'information à l'appui de cette demande et que le fait qu'il ne puisse à ce stade formuler d'observations n'implique pas de sa part consentement exprès ou tacite à la demande de la Fédération de Russie.

La Mission permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies tient également à faire observer que la demande soumise à la Commission des limites du plateau continental par la Fédération de Russie concernant les limites du plateau continental au-delà de 200 milles marins et toute recommandation qu'elle inspirerait à la Commission ne préjugent pas la question de la délimitation du plateau continental entre le Canada et la Fédération de Russie.

La Mission permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies saisit cette occasion pour renouveler au Secrétaire général les assurances de sa très haute considération.

New York, le 18 janvier 2002